

Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Contrôle fiscal : Sogedev fait le point sur les bonnes pratiques pour bénéficiaire du dispositif en toute sécurité

Toute entreprise exerçant une activité de Recherche et Développement en France peut potentiellement prétendre au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Cette mesure fiscale peut lui permettre d'obtenir un financement de ses travaux pouvant aller jusqu'à 50% des dépenses réalisées, sous forme de remboursement ou de réduction d'impôt sur les sociétés.

Si le dispositif séduit les chefs d'entreprises pour le développement de leurs activités, certains déclarent être freinés par la complexité de sa mise en œuvre et la menace d'un contrôle fiscal.

En prévision du dépôt de la déclaration du CIR fixé au 15 avril, Sogedev fait le point sur la réalité du contrôle fiscal observée au travers de sa récente étude¹ et rappelle aux déclarants les bonnes pratiques pour sécuriser leur demande.

Des mesures existantes peu utilisées

Face à cette crainte du contrôle fiscal, certaines mesures ont permis d'améliorer la sécurisation des demandes à travers deux dispositifs :

- **le rescrit fiscal** permet de demander une prise de position formelle sur l'éligibilité de son projet de R&D, avant de se lancer dans une phase de développement. L'administration doit rendre son avis dans les trois mois qui suivent la demande de rescrit de l'entreprise. Si l'administration ne respecte pas ce délai, son avis est alors réputé favorable.
- **le contrôle sur demande** peut être sollicité une fois le CIR déclaré et à tout moment, pour s'assurer de l'éligibilité des travaux de R&D réalisés.

Or, malgré la volonté de l'administration fiscale de rassurer les déclarants, ces deux procédures sont aujourd'hui **très peu mises en place**. En effet, l'étude de Sogedev a révélé que **seuls 9% des interrogés ont déjà utilisé le rescrit et 9% le contrôle sur demande**. Ainsi la situation aurait très peu évolué depuis leur application : en effet, la précédente étude² de Sogedev avait alors montré que ¼ des répondants avaient déjà utilisé le rescrit. Le contrôle sur demande semble, quant à lui, avoir été un peu plus sollicité avec 6% de bénéficiaires parmi les entreprises interrogées en 2010.

« Ces chiffres relativement faibles nous permettent de dire que l'obtention d'un CIR pourrait être largement optimisée, à condition que les entreprises soient informées de l'existence de telles procédures leur permettant de sécuriser davantage leur demande et ainsi de bénéficier du CIR

¹ Cette nouvelle étude de Sogedev, intitulée *Impacts de la loi de Finances 2011 sur les activités de R&D des PME*, se base sur un audit de 206 PME réalisé entre juillet et septembre 2011, fruit d'une analyse qualitative auprès d'entreprises innovantes, résultant d'un questionnaire en ligne envoyé à plus de 5000 PME.

² En 2010, Sogedev a réalisé une étude afin d'identifier les axes d'amélioration et l'impact de la réforme du CIR 2008 sur les projets de développement et l'activité des PME françaises innovantes. Cette étude s'est basée sur un audit de 200 PME, réalisé entre juillet et septembre 2010. Cette enquête était le fruit d'une analyse qualitative auprès d'entreprises innovantes, résultant d'un questionnaire en ligne envoyé à plus de 5000 PME.

dans de meilleures conditions. 37% de nos répondants ont même indiqué penser utiliser l'une de ces deux mesures à l'avenir. C'est encourageant et cela montre que l'on pourrait améliorer cette situation en sensibilisant davantage les entrepreneurs », expliquent Charles-Edouard de Cazalet et Thomas Gross, co-Fondateurs et Dirigeants de Sogedev.

Le contrôle fiscal n'est pas automatique

42% des répondants affirment avoir déjà été contrôlés fiscalement, soit le double depuis l'année dernière. Toutefois, **le nombre de contrôles subis par les répondants et portant uniquement sur le CIR a diminué** : pour plus de 25% des sociétés répondantes en 2011, il s'agissait d'un contrôle spécifique sur le CIR, contre 33% en 2010.

« Contrairement aux idées reçues, une demande de CIR ne déclenche pas systématiquement de contrôle fiscal, ce dernier pouvant survenir à tout moment dans la vie d'une entreprise... Par ailleurs, s'il faut garder à l'esprit qu'un contrôle peut arriver, cela ne conduit pas forcément à un redressement », poursuivent Charles-Edouard de Cazalet et Thomas Gross.

Des pièces justificatives systématiquement demandées

Toute demande de CIR exige la réalisation d'un dossier de justification par l'entreprise. Il s'agit d'un dossier scientifique démontrant l'éligibilité des travaux de R&D aux critères définis par l'administration fiscale (description de l'objectif fixé, rédaction de l'état de l'art, présentation des problématiques techniques rencontrées et des moyens utilisés pour les surmonter, caractérisation de l'apport scientifique en comparaison du savoir-faire commun de la profession,...).

25% des répondants déclarent que les **documents comptables** ont été demandés lors du contrôle (DADS, tableau des dotations aux amortissements, tableau de calcul). Pour 22%, il s'agit des feuilles de temps. Par ailleurs, seuls 15% des interrogés ont dû fournir le dossier scientifique complet à l'administration fiscale.



« Ces témoignages laissent à penser que si le CIR est relativement bien connu des entreprises, ses conditions de mise en œuvre dans un contexte de sécurité fiscale ne sont pas encore bien maîtrisées. De ce fait, un travail d'information et un meilleur accompagnement doivent être mis en place pour permettre aux entreprises de bénéficier de ce dispositif en toute sécurité et, de ce fait, permettre aux mesures officielles de porter leurs fruits », concluent Charles-Edouard de Cazalet et Thomas Gross.

A propos de Sogedev

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation et le financement du développement international. Sogedev répond au besoin grandissant des sociétés de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Depuis sa création, Sogedev a accompli plus de 1000 missions et intervient dans des secteurs d'activité variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie. En savoir + www.sogedev.com

Contacts presse

Sogedev

Julie Taïel

jtaiel@sogedev.com

OXYGEN

Ophélie Surini / Aurélie Jeanne

04 50 68 86 65

ophelie@oxygen-rp.com